

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AUX : Actionnaires d'Innergex énergie renouvelable inc.

Vous êtes invités à assister à l'Assemblée générale annuelle (l'« **Assemblée** ») des actionnaires d'Innergex énergie renouvelable inc. (« **Innergex** », la « **Société** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** ») qui aura lieu le 8 mai 2024 à 16 h HAE et se tiendra sous forme virtuelle uniquement, au moyen d'une webdiffusion audio accompagnée d'aides visuelles. Les actionnaires auront l'occasion de participer à l'Assemblée en ligne peu importe leur emplacement géographique en visitant le site <https://meetnow.global/MM5W6AS>. À l'Assemblée, vous aurez l'occasion de poser des questions et de voter sur tous les points qui seront examinés.

Au cours de l'Assemblée, les points suivants seront à l'ordre du jour :

- i. recevoir les États financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et le rapport d'audit y afférent (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Présentation des états financiers » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la Circulaire d'information de la direction de la Société datée du 2 avril 2024 (la « Circulaire »)*);
- ii. élire les administrateurs pour l'année à venir (*pour de plus amples détails, voir la rubrique « Notre conseil d'administration » de la Circulaire*);
- iii. nommer l'auditeur de la Société pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Nomination de l'auditeur de la Société » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la Circulaire*);
- iv. examiner une résolution consultative à l'égard de la démarche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction » sous la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction visés » de la Circulaire*); et
- v. traiter toute autre question dûment soumise à l'Assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

NOTIFICATION ET ACCÈS

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, vous recevez le présent avis parce que la Société a décidé de recourir aux procédures de notification et d'accès pour remettre aux actionnaires de la Société (« **Actionnaires** ») le présent avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, la Circulaire préparée relativement à l'Assemblée et les autres documents reliés aux procurations (les « **Documents relatifs à l'Assemblée** »). La Société a adopté des procédures de notification et d'accès à la fois pour les Actionnaires inscrits et non inscrits. Les procédures de notification et d'accès constituent un ensemble de règles qui permettent à l'émetteur d'afficher en ligne une version électronique des documents reliés aux procurations, par le biais de SEDAR+ et d'un autre site Web, au lieu d'expédier par la poste un exemplaire imprimé aux Actionnaires. Dans le cadre des procédures de notification et d'accès, les Actionnaires continuent de recevoir le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'Assemblée. Toutefois, au lieu de recevoir un exemplaire imprimé des Documents relatifs à l'Assemblée, les Actionnaires reçoivent le présent avis, qui contient des informations sur la manière d'obtenir en ligne les Documents relatifs à l'Assemblée ou sur la manière de demander un exemplaire imprimé de ces documents. Comme elles permettent de compresser sensiblement ses coûts d'impression et d'envoi postal, en plus d'être écologiques et de réduire l'utilisation de papier, les procédures de notification et d'accès bénéficient directement à la Société. Les procédures de notification et d'accès ne s'appliquent pas aux États financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, au rapport de l'auditeur indépendant y afférent et au rapport de gestion connexe (collectivement, les « **États financiers** ») pour les Actionnaires qui ont demandé à recevoir la version papier des États financiers. La Société leur en enverra un exemplaire imprimé par la poste, par l'entremise de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.

COMMENT SE PROCURER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE DE FAÇON ÉLECTRONIQUE

Sur notre site Web : www.innergex.com ou sur SEDAR+ : www.sedarplus.com sous le profil de la Société.

En plus des Documents relatifs à l'Assemblée, la Société offre un guide de l'utilisateur intitulé « Comment participer à une Assemblée en ligne », qui décrit en détail comment se joindre à l'Assemblée, poser des questions et d'autres renseignements importants. Ce guide de l'utilisateur peut être consulté à l'adresse www.innergex.com.

COMMENT DEMANDER UN EXEMPLAIRE IMPRIMÉ DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Avant l'Assemblée

En tant qu'actionnaire, vous pouvez demander un exemplaire imprimé des Documents relatifs à l'Assemblée sans frais et pendant une période d'un an à partir de la date de dépôt de la Circulaire sur SEDAR+, en communiquant avec le Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire de la Société au 450 928-2550 ou au 1 866 550-2550 (sans frais) option 5 ou par courriel à legal@innergex.com.

Veillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez donc conserver le formulaire actuel afin d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les demandes d'exemplaires imprimés doivent être reçues au moins dix (10) jours ouvrables avant la date limite pour la remise du formulaire de procuration, qui est fixée au 6 mai 2024 à 17 h (HAE). Pour vous assurer de recevoir un exemplaire imprimé avant la date limite pour la remise du formulaire de procuration et la date de l'Assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard à 17 h (HAE) le 22 avril 2024.

Après l'Assemblée

En communiquant avec le Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire de la Société au 450 928-2550 ou au 1 866 550-2550 (sans frais) option 5 ou par courriel à legal@innergex.com. Les Documents relatifs à l'Assemblée vous seront expédiés dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de votre demande.

EXERCER LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS

Le 28 mars 2024 est la date de référence pour établir la liste des Actionnaires qui ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'Assemblée et d'y voter. La Circulaire renferme des renseignements supplémentaires concernant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et fait partie intégrante du présent Avis de convocation à l'Assemblée.

Les Actionnaires doivent lire la Circulaire et les autres Documents relatifs à l'Assemblée attentivement avant d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

Les Actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister, poser des questions et voter à l'Assemblée. Les Actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés à titre de fondés de pouvoir pourront assister à l'Assemblée en tant qu'invités, sans pouvoir exercer leurs droits de vote ou poser des questions. Les Actionnaires non inscrits qui souhaitent voter ou poser des questions lors de l'Assemblée doivent se nommer fondés de pouvoir. Pour les instructions, veuillez consulter la page 6 de la Circulaire.

Veillez prendre note que vous ne pouvez pas voter en renvoyant le présent Avis de convocation. Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par Internet, par courriel, par téléphone, par télécopieur, par la poste en complétant le formulaire de procuration ou, selon le cas, le formulaire d'instruction de vote ci-joint et le soumettre dans les meilleurs délais, mais au plus tard à 17 h (HAE) le 6 mai 2024 ou 48 heures avant l'heure fixée pour la reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement ou durant l'Assemblée virtuelle. Il y a lieu de se reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote distinct, ou dans la Circulaire sous la rubrique « Vote par les Actionnaires » quant à la manière de voter au moyen de ces méthodes.

QUESTIONS

Si vous avez des questions concernant le présent avis, l'Assemblée ou le mécanisme de « notification et accès », veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc., l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, par courriel à service@computershare.com ou par téléphone au 1 800 564-6253 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 514 982-7555 (ligne directe internationale).

Fait à Longueuil (Québec), le 2 avril 2024. Par ordre du Conseil d'administration

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

(s) Yves Baribeault

Yves Baribeault
Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire

